

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 avril 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT (à compter de la question 25), THIRIET, LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, MM. JUSSIAUX, ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSLTER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD (à partir de la question 6/b), LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN (jusqu'à la question 25), Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, SANCHEZ, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN (à partir de la question 19), MM. VIALATTE, RENOUD-GRAPPIN, BONNET.

Absents : MM. BOICHON, JEANNEROT (jusqu'à la question 25), MEUNIER, Mme BULTOT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 6/b), Mme CUENIN (à partir de la question 25), MM. DUMONT, JACQUEMIN, THIRODE, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 19), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : MM. BOICHON, JEANNEROT (jusqu'à la question 25), MEUNIER, Mmes BULTOT, CUENIN (à partir de la question 25), MM. DUMONT, JACQUEMIN, THIRODE, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 19).

Mandataires : MM. AUTARD, SCHWINT (jusqu'à la question 25), HUMBERT, EDOUARD, NOT (à partir de la question 25), Mme TETU, M. RENOUD-GRAPPIN, Mme WEINMAN (à partir de la question 19), M. BONNET (jusqu'à la question 19).

* * * * *

* * *

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'Assemblée des représentants de TVER, ville jumelée avec Besançon.

0/2 - M. le Maire a ensuite évoqué les incidents de la précédente séance du Conseil Municipal en rappelant qu'il ne tolérerait plus d'attaques personnelles d'où qu'elles viennent. «Le Conseil est une assemblée sérieuse et démocratique, où chacun peut s'exprimer» a-t-il rappelé, en soulignant le rôle important de l'opposition.

Il a également déploré le ton d'un article paru dans le dernier numéro de BVV.

0/3 - Une minute de silence a ensuite été observée à la mémoire de François BELIGAT, ancien membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercices 1996 et 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

2 - Signature d'une charte de jumelage avec la Ville de Bistrita (Roumanie)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de signer un acte officiel de jumelage avec la Ville de Bistrita (Roumanie) qui symbolisera la force des liens unissant déjà les deux capitales régionales.

3 - Conseil Municipal :

a) Association Energie-Cités - Représentation de la Ville - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné pour siéger au sein de cette association :

- M. Michel ROIGNOT, Adjoint, en tant que titulaire
- M. Jean-Raymond SANCHEZ, en tant que suppléant.

b) Conseil des Prud'hommes - Représentation du Conseil Municipal - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Philippe HAGOPIAN en remplacement de M. Yves-Michel DAHOUI.

4 - Garantie d'emprunts :

a) à la SAIEMB :

a₁) Aménagement d'un local 6, rue Picasso à Planoise - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 216 500 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. ANTONY, Président, n'a pas pris part au vote).

a₂) Immeuble 4 et 6, avenue du Parc à Besançon - Installation du Relais Jeunesse - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 372 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. ANTONY, Président, n'a pas pris part au vote).

a₃) Réaménagement de 6 prêts contractés auprès du Crédit Local de France pour l'acquisition de locaux commerciaux de Planoise

Adopté à l'unanimité (M. ANTONY, Président, n'a pas pris part au vote).

b) à l'**Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25** - Réalisation de 8 logements d'urgence rue de la Basilique à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 148 562 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) à l'**Office Public d'HLM de Besançon** - Opération de réhabilitation cité Brulard à Besançon - 4^{ème} tranche de travaux - Modification de la délibération du 16 décembre 1996

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

5 - Comptabilité - Exercice 1997 :

a) Ajustements de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

6 - Subventions :

a) sportives :

a₁) exceptionnelles aux manifestations de haut niveau 1997

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

* Rencontre internationale de hand-ball féminin France/Slovénie le 15 mars 1997	8 000 F
* Tournoi de tennis du TSB du 22 au 30 mars 1997	15 000 F

* Association Tigre : compétition internationale de triathlon organisée par France Iron Tour - étape à Besançon le 6 septembre 1997	100 000 F
* Office Municipal des Sports : Marathon de Besançon au Stade Léo-Lagrange	20 000 F
* Championnat de France de patinage	142 000 F

a₂) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs sports individuels - Répartition au titre de l'exercice 1997

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté la répartition suivante :

Clubs	Sommes allouées
La Française	10 800 F
La Saint-Claude	10 800 F
ASPTT Tennis de Table	5 400 F
SNB Canoë-Kayak	108 000 F
SNB Natation	5 400 F
Etrier Bisontin	21 600 F
Besançon Athlétisme	5 400 F
CPB	140 400 F
Balise 25	21 600 F
Centre Ecole Parachutisme	13 500 F
FC Judo	108 000 F
Amicale Cycliste Bisontine	10 800 F
Centre Handicapés P. Croppet	13 500 F
IKS ASEP	8 100 F
Amicale Motocycliste du Doubs	5 400 F
Besançon Kick Boxing	5 400 F
BRC Tennis	13 500 F
TOTAL	507 600 F

a₃) au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs sports collectifs - Saison 1996-1997 - 2^{ème} répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1.A	Hand-Ball	32 400 F
BRC Football	C.N.1.	Football	121 500 F
Besançon Basket Comté	Pro A	Basket-Ball	270 000 F
BHC	Nle 2	Hockey sur Glace	8 100 F
ESB «M»	D.1	Hand-Ball	141 750 F
BVB Volley-ball	Nle 2	Volley-Ball	10 800 F
Total			584 550 F

a.) aux comités sportifs départementaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Code CANA	Code TIERS	Destinataires	Montant de la subvention
23 430	15 175	Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
23 410	13 604	Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
23 422	15 176	Comité Départemental de Volley-Ball	26 500 F
23 424	17 961	Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
23 431	15 214	Comité Départemental de Judo	26 500 F
23 425	14 880	Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
25 578	25 589	Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
1 217	14 817	Besançon Hockey-Club	15 900 F
Total			201 400 F

b) aux associations de quartier et diverses - Première répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition de la Commission
Associations et Comités de Quartiers			
C.Q. de Bregille	60 000 F	95 000 F	60 000 F
C.Q. des Prés de Vaux	10 000 F	31 000 F	10 000 F
C.Q. de Saint-Claude	76 000 F	80 000 F	80 000 F
C.Q. des Torcols/Chailluz	5 000 F	10 000 F	4 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F	22 000 F	20 000 F
Association de la Combe Saragosse	5 000 F	8 000 F	6 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F	4 000 F	2 500 F
La Torcolienne	5 000 F	7 000 F	5 000 F
Club 3 ^{ème} Age de Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Association Palente-Village	5 000 F	5 000 F	2 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Commune Libre de Saint-Ferjeux	8 600 F	10 000 F	8 600 F
Planoise Avenir	1 000 F	6 000 F	1 000 F
Associations Combattants			
Association 25 des Droits des Rapatriés	5 000 F	15 000 F	2 500 F
FNDIRP	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Combattants de moins de 20 ans	1 500 F	5 000 F	1 000 F
ADIF du Doubs	2 000 F	2 000 F	2 000 F

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition de la Commission
Associations Nature			
Les Amis de la Nature	6 000 F	6 000 F	5 000 F
Groupe Spéléologique du Doubs	7 000 F	8 000 F	5 000 F
La Voie des Fleurs	1 000 F	1 500 F	1 500 F
Les Nyctalopithèques	1 500 F	1 500 F	1 000 F
Associations Loisirs			
Besançon Auto Miniatures	1 200 F	3 000 F	1 200 F
La Reine Marulaz Echecs	3 500 F	6 000 F	3 000 F
La Tour, Prends Garde !	20 000 F	30 000 F	20 000 F
Associations diverses			
Le Coin de l'Amitié	4 500 F	4 500 F	4 000 F
Union Fédérale des Consommateurs / UFC Que Choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F
Société Numismatique	2 200 F	2 400 F	2 000 F
Echel 25	28 000 F	30 000 F	28 000 F
Association Banque Alimentaire	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Les Restaurants du Coeur	4 000 F	5 000 F	4 000 F
Léo Lions Club	0 F	1 000 F	1 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	8 000 F	2 500 F
La Prévention Routière	0 F	11 000 F	5 000 F
Société Protectrice des Animaux	10 000 F	30 000 F	15 000 F
J.O.C (Bouge Ta Galère) / opération Contrat ville	6 500 F	7 000 F	7 000 F
RECIDEV	0 F	7 000 F	3 000 F
Le Marathon des Mots	0 F	3 000 F	2 000 F

Les modalités de répartition ayant fait l'objet de diverses questions, il a été convenu que l'Adjoint responsable apporterait une réponse par écrit.

c) Politique de la Ville - Subventions aux associations des secteurs Animation - Formation - Prévention - Jeunesse - Intégration - Economie Sociale - Première répartition au titre de l'exercice 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Secteur Formation		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>Mission Locale</i>	Fonctionnement 1997	280 000 F	530 000 F	500 000 F		500 000 F	250 000 F	250 000 F
	Correspondants emploi formation	165 000 F	165 000 F	165 000 F	165 000 F			165 000 F
Total		445 000 F	695 000 F	665 000 F	165 000 F	500 000 F	250 000 F	415 000 F

Secteur Economie Sociale		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>GARE- BTT</i>	Insertion par l'économique	300 000 F	300 000 F	300 000 F		300 000 F		300 000 F
<i>BTS- Le Roseau</i>	Insertion par l'économique	100 000 F	100 000 F	100 000 F		100 000 F		100 000 F
<i>Association du PLIE</i>	Correspondants emploi formation	250 000 F	300 000 F	280 000 F		280 000 F	125 000 F	155 000 F
<i>Régie des Quartiers</i>		880 000 F	880 000 F	830 000 F	830 000 F		220 000 F	610 000 F
Total		650 000 F	700 000 F	680 000 F	830 000 F	680 000 F	125 000 F	555 000 F

Secteur Jeunesse		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>CIJ</i>	Fonctionnement 1997	120 000 F	180 000 F	180 000 F		180 000 F		180 000 F
Total		120 000 F	180 000 F	180 000 F		180 000 F		180 000 F

Secteur Animation		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>MJC Palente</i>	Fonctionnement 1997	790 000 F	810 000 F	790 000 F	74 259 F	175 741 F	300 000 F	490 000 F
	Fête du Livre	30 000 F	30 000 F	30 000 F		30 000 F		30 000 F
<i>MJC Besançon</i>	Centre de plein-air du Loutelet	86 034 F	81 781 F	81 781 F		81 781 F		81 781 F
<i>FONJEP</i>	Financement poste direction Centre du Loutelet	332 443 F	346 675 F	346 669 F			86 669 F	260 000 F
<i>C.Q. St-Ferjeux</i>	Fonctionnement 1997 Maison de quartier	760 000 F	800 000 F	780 000 F	49 100 F	730 900 F	300 000 F	480 000 F
Total		1 998 447 F	2 068 456 F	2 028 450 F	123 359 F	1 558 422 F	686 669 F	1 341 781 F

Secteur Intégration		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>FRATE</i>		80 000 F	80 000 F	50 000 F		50 000 F		50 000 F
Total		80 000 F	80 000 F	50 000 F		50 000 F		50 000 F

Secteur Prévention Contrat d'action de prévention 1997		Rappel 1996	Demande 1997	Subven- tion 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat de Ville	Hors Contrat de Ville		
<i>ADDSEA</i>	Financement postes éducateurs de quartier	2 000 000 F	2 185 000 F	2 185 000 F	2 185 000 F		500 000 F	1 685 000 F
<i>AAVI</i>	Permanences aide aux victimes	62 900 F	93 350 F	93 350 F	93 350 F			93 350 F
<i>ATIC</i>	Réinsertion de détenus/ Prévention récidive	30 000 F	30 000 F	30 000 F	30 000 F			30 000 F
<i>Association d'Aide aux Détenus</i>	Bibliothèque de la Maison d'Arrêt	25 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F			25 000 F
<i>Espoir Drogue</i>	Dispositif lutte contre la toxicomanie	160 000 F	130 000 F	130 000 F	130 000 F			130 000 F
<i>RESEAU 25</i>	Réseau - Ville - Hôpital - Toxicomanie		5 000 F	5 000 F	5 000 F			5 000 F
<i>CDPA</i>	Prévention toxicomanie/ jeunes et parents	20 000 F	20 000 F	20 000 F	20 000 F			20 000 F
<i>CCMM</i>	Aide à la lutte contre les manipulations mentales hors contrat d'action de prévention 1997	5 000 F	6 000 F	6 000 F		6 000 F		6 000 F
Total		2 302 900 F	2 494 350 F	2 494 350 F	2 488 350 F	6 000 F	500 000 F	1 994 350 F

d) Jumelages et Relations Internationales :

d₁) Subventions aux établissements scolaires et associations - Approbation des nouveaux barèmes d'attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux barèmes d'attribution des subventions.

d₂) Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 5 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Claude Nicolas Ledoux pour le déplacement de 31 élèves à Pavie (Italie) du 8 au 16 mars 1997 (échange scolaire).

- 2 808 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Ledoux pour l'accueil de 39 élèves de Pavie du 6 au 11 avril 1997 (échange scolaire).

- 3 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 21 au 27 avril 1997 (échange scolaire).

- 1 000 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 17 élèves à Böblingen (Allemagne) du 8 au 14 avril 1997 (échange scolaire).

- 900 F au foyer socio-éducatif du Lycée St-Jean pour le déplacement de 12 élèves à Cheltenham (Angleterre) du 3 au 11 mars 1997 (échange scolaire).

- 756 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pasteur pour le déplacement de 15 élèves à Fribourg (Allemagne) du 3 au 9 mars 1997 (échange scolaire).

- 1 260 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pasteur pour l'accueil de 15 élèves de Fribourg du 24 au 30 avril 1997 (échange scolaire).

- 4 150 F à l'Association socio-éducative du Lycée St-Paul pour le déplacement de 25 élèves à Pavie (Italie) du 4 au 12 avril 1997 (échange scolaire).

- 8 000 F au foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel Montjoux pour le déplacement de 24 élèves à Dewsbury (Angleterre) du 8 au 23 mars 1997 (échange scolaire).

- 2 300 F au foyer socio-éducatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 31 élèves à Linden (Allemagne) du 11 au 18 mars 1997 (échange scolaire).

7 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion - Société BRICOUT-COLAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi de la Société BRICOUT-COLAS.

8 - Service de la Politique de la Ville - Relais Jeunesse - Inscriptions de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses d'aide à projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une bourse d'aide à projet :

- à Mounir HIMER pour la création d'un spectacle de danse urbaine RAP (montant de la bourse : 4 260 F).

- à Rachid LAGRIOUI pour la création d'un spectacle de danse urbaine RAP (montant de la bourse : 4 260 F).

- à Yvon TRUIN pour la réalisation d'un reportage et une exposition de photographies sur le grand prix de Formule 1 de Magny-Cours (montant de la bourse : 5 580 F).

- à Khaira BOUDERBALI pour la création de costumes et la mise en scène théâtrale d'un défilé de mode (montant de la bourse : 9 400 F).

- à Franck JOVIGNOT pour la réalisation d'un reportage et une exposition photo sur le thème «Les richesses de Besançon» (montant de la bourse : 6 880 F).

- à Antoine MASSARI pour la réalisation d'une fresque sur panneaux en bois (montant de la bourse : 4 300 F).

- à Nouridine BELASRI pour la création d'un spectacle de danse urbaine RAP (montant de la bourse : 3 050 F).

- à Nabil BOUHI pour la création d'un spectacle de danse urbaine RAP (montant de la bourse : 3 050 F)

9 - Encaissement et réaffectation de subventions :

a) de la DRAC pour le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité (montant : 220 000 F).

b) de la Région de Franche-Comté pour le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts

Adopté à l'unanimité. Subvention de 255 000 F réaffectée à hauteur de 100 000 F à l'Ecole des Beaux-Arts.

c) du Centre National des Lettres pour la Bibliothèque de La Grette

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 20 000 F).

d) de l'Association des Amis de l'Orgue de Saint-Pierre à titre de participation à la restauration de l'orgue

Adopté à l'unanimité (montant de la participation : 170 000 F).

e) de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement scolaire

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 18 000 F).

f) de l'ADEME suite à l'acquisition de véhicules électriques

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 16 000 F).

10 - Bibliothèques et Archives Municipales - Fixation du prix de location de l'exposition «les romans se font tirer le portrait» - Réaffectation d'une partie des recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit le prix de location :

- un module	300 F
- deux modules	500 F
- trois modules	800 F
- quatre modules	1 000 F

et a autorisé M. le Maire à signer les contrats de location à intervenir.

11 - Quartier de Palente-Orchamps - Renouvellement de la convention tri-annuelle passée avec la MJC Palente/Centre Social de Palente-Orchamps

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de la convention tri-annuelle passée avec la MJC Palente/Centre Social de Palente/Orchamps, et a autorisé M. le Maire à la signer.

12 - Piscine couverte municipale - Concession du bar - Saison 1997 - 1998 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité (redevance annuelle minimum : 25 000 F).

13 - Réseau Fibre Optique Lumière :

a) Extension - Lancement d'un appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres pour l'extension sur les 3 années à venir du réseau en fibres optiques et a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir.

b) Avenant à la convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'Université de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs et le Centre Hospitalier, avenant destiné à répartir entre les quatre partenaires un surcoût de 166 144 F TTC.

14 - Informatique - Télécommunications - Renouvellement des équipements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des équipements pour une somme estimée à 780 000 F et a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

**15 - Services municipaux - Fournitures et maintenance de photocopieurs -
Lancement de l'appel d'offres - Approbation du cahier des charges**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres ouvert et a approuvé le cahier des charges établi à cet effet.

16 - Parc des Expositions et des Congrès :

a) Création du Syndicat Mixte de Micropolis - Adhésion de la Ville

A l'unanimité (M. le Maire, Président du Parc des Expositions ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal :

- s'est prononcé en faveur de la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès,

- a décidé l'adhésion au Syndicat Mixte de Micropolis,

- a approuvé les statuts de ce syndicat,

- a approuvé les taux de participations financières proposés et l'ouverture du crédit correspondant à la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Micropolis prévue pour 6 mois, soit 70 000 F,

- a autorisé, dès que le Syndicat Mixte de Micropolis sera créé, le transfert des crédits inscrits au BP 1997 au titre des participations aux annuités d'emprunts contractés par l'Association du Parc des Expositions et des Congrès pour régler au Syndicat Mixte nos participations aux annuités correspondant aux engagements antérieurs,

- a décidé de recouvrer l'de 2 222 794,75 F d'avances en garantie d'emprunt réglées en 1996 et 1997 par la Ville de Besançon,

- a décidé la participation de la Ville à la reprise du patrimoine, soit 1 680 000 F,

- s'est engagé à inscrire aux budgets primitifs 1998 à 2002 les participations égales à 23,5 % des emprunts à la charge de l'Association repris par le Syndicat Mixte et à maintenir ses participations antérieures,

- a désigné les trois représentants de la Ville au Comité Syndical, à savoir :

. M. le Maire,

. M. le Premier Adjoint VUILLEMIN,

. M. l'Adjoint ROIGNOT,

- a accepté le transfert de la totalité des droits au bail emphytéotique de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès au Syndicat Mixte de Micropolis.

b) Constitution de la Société d'Economie Mixte - Adhésion de la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire, Président de l'Association du Parc des Expositions, ne prenant pas part au vote) :

- a décidé la participation de la Ville à la constitution d'une société d'économie mixte ayant pour objet et pour but l'animation, la gestion et la mise en valeur du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis,

- a approuvé le projet de statuts ci-joint,

- a fixé la participation de la Ville à 30 % du montant du capital social,

- a décidé le versement de la souscription de 150 000 F,

- a désigné les membres du Conseil Municipal suivants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte :

. M. le Maire,

. M. JEANNEROT,

. M. BARETJE,

. Mme WEINMAN,

- a désigné M. FOUSSERET pour représenter la Ville aux assemblées générales de la Société d'Economie Mixte,

- a donné pouvoir à M. le Maire pour signer les statuts de la SEM,

- a donné pouvoir à M. le Maire afin de prendre éventuellement toutes dispositions utiles en vue de la création de la société.

c) Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt

Adopté à l'unanimité (M. le Maire, Président du Parc des Expositions, ne prend pas part au vote). Inscription au BS de l'exercice, en recettes, d'une somme de 748 116 F.

17 - Prestations réalisées par la Ville dans certaines rues de la commune de Chalezeule - Convention

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec la commune de Chalezeule une convention fixant les conditions techniques et financières d'intervention de la Ville de Besançon dans certaines voies de cette commune.

18 - Usine d'Incinération - Traitement des ordures ménagères en provenance d'autres communes - Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de traiter les ordures ménagères d'autres communes ou structures intercommunales,

- a autorisé M. le Maire à renouveler les conventions en cours et à signer celles à intervenir avec de nouvelles collectivités.

19 - Périmètre de protection de la source d'Arcier - Première tranche

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet dont le financement sera assuré au BS de l'exercice courant,

- a décidé la réalisation de la première tranche consistant en la pose d'une canalisation et estimée à 16 000 F HT,

- a sollicité les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département du Doubs pour cette première tranche de travaux.

20 - Réfection de l'espace public, rue de la République après construction de la Caisse d'Epargne - Convention

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec la Caisse d'Epargne une convention fixant la participation de celle-ci à la réfection du trottoir rue de la République, suite aux travaux de construction de ce bâtiment. La participation est fixée à 75 343,74 F HT.

21 - Aménagement d'une aire piétonne rue Bersot - Participation financière du Ministère de la Défense (Armée de Terre)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Ministère de la Défense, une convention fixant à 13 400 F la participation de celui-ci à l'aménagement de l'espace public situé devant l'entrée principale côté rue Bersot.

22 - Tunnel sous la Citadelle :

a) Convention avec EDF-GDF

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec EDF-GDF une convention définissant les modalités d'exploitation du réseau EDF à l'intérieur du tunnel et permettant le remboursement à la Ville des travaux réalisés par elle pour l'installation de câbles moyenne tension (montant : 125 600 F).

b) Aménagements extérieurs - Convention avec France Télécom

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec France Télécom une convention établissant le bilan des aménagements extérieurs en matière de réseaux téléphoniques réalisés dans le tunnel sous la Citadelle, tant pour la Ville que pour France Télécom.

23 - Aménagements des jardins familiaux, chemins de Brûlefoin et Montoille - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet d'aménagement de jardins familiaux, chemins de Brûlefoin et Montoille, estimé à 940 000 F,

- a décidé de solliciter des aides financières, au titre du Contrat de Ville, auprès de l'Etat et du Conseil Général.

24 - Services de l'Eau et de l'Assainissement - Engagement d'une démarche «Qualité» - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec la CCI, une convention de partenariat pour l'engagement d'une démarche «qualité» dans les services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Besançon.

25 - Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine :

a) Porter à connaissance la vision de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le Schéma Directeur d'Agglomération tel qu'il lui a été présenté et d'où il ressort que la contribution de la Ville de Besançon est orientée :

- par la volonté d'un renforcement de l'agglomération comme capitale régionale en jouant de ses atouts importants vers des enjeux de :

- . structuration de l'espace dans une perspective durable
- . renforcement des cohésions et des solidarités

. développement économique et touristique indispensables
s'inscrivant sans ambiguïté dans une démarche d'agglomération et d'intercommunalité.

b) Modification du périmètre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du périmètre du Schéma Directeur intégrant la commune de Vorges-les-Pins, suite à son adhésion au District.

26 - Développement de l'agglomération de Besançon - Position du Conseil Municipal sur les infrastructures d'intérêt d'agglomération

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement :

- à l'unanimité sur les infrastructures routières et autoroutières,
- à l'unanimité sur les infrastructures ferroviaires,
- à l'unanimité sur la stratégie à développer en matière de liaisons aériennes,
- à la majorité (trois Conseillers ayant voté contre et deux s'étant abstenus) sur l'opposition au grand canal.

27 - TGV Rhin-Rhône - Première phase - Observations sur l'avant-projet sommaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au tracé d'avant-projet sommaire du TGV Rhin-Rhône, première phase Mulhouse - Dijon, à condition que M. le Préfet de Région sollicité à cet effet demande à la Mission TGV de prendre en compte les recommandations émises par l'Assemblée, notamment la mise à l'étude d'un raccordement de la liaison Viotte - gare nouvelle vers l'Est dans le secteur Geneuille-Devecey.

28 - Aliénation à la SAIEMB de la Caserne de Gendarmerie de la Combe Saragosse et de l'Hôtel de Champagney

A l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- a décidé l'aliénation à la SAIEMB de la Caserne de Gendarmerie de la Combe Saragosse et de l'Hôtel de Champagney pour une somme globale de 10,5 MF,
- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique passé avec l'Office Municipal d'HLM, portant sur les nouvelles parcelles cadastrées section AZ n° 218, 220, 221 de 412 m², 615 m² et 134 m².

29 - Développement économique - Actions de soutien en faveur de l'immobilier d'entreprises - Augmentation du capital social de la SAIEMB

A l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB n'ayant pas pris part au vote), l'Assemblée Communale :

- a approuvé la participation de la Ville à l'augmentation du capital prime d'émission comprise de la SAIEMB, pour un montant de 8 000 000 F et a autorisé son versement,

- a autorisé son représentant au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SAIEMB à souscrire à ladite augmentation de capital ainsi qu'à la prime d'émission consécutive et à renoncer au droit préférentiel de souscription de la Ville de Besançon au profit de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté,

- a désigné deux représentants supplémentaires au sein du Conseil d'Administration de la SAIEMB : MM. VUILLEMIN et RENOUD-GRAPPIN,

- dans le cadre du nouveau Conseil d'Administration, a autorisé M. Daniel ANTONY, représentant de la Ville de Besançon, à exercer les fonctions de Président de la SAIEMB.

30 - Centre d'Affaires La City :

a) Bilan révisé de la ZAC Louise Michel au 31/12/1996

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote), a approuvé :

- le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 1996 de l'opération d'aménagement Louise Michel,

- l'avenant n° 3 au traité de concession prorogeant de deux années (soit jusqu'à fin 1999) la prestation de la SEDD pour la gestion globale de l'opération compte tenu de son évolution dans le temps.

b) Bilan révisé de la réalisation du premier immeuble de bureaux (BB1) au 31/12/1996

A l'unanimité moins 3 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a approuvé le bilan de réalisation et de commercialisation du premier immeuble de bureaux (BB1) au 31 décembre 1996, qui fait apparaître un découvert de 7 830 KF couvert par une ligne de crédit de 10 000 KF.

c) Bilan révisé de la gestion provisoire des locaux par la SEDD

A l'unanimité moins 3 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- a approuvé les comptes de gestion de l'opération de gestion locative arrêtés au 31 décembre 1996, qui font apparaître un solde positif cumulé de 833 897,83 F,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 6 à l'additif n° 1 au cahier des charges de la concession de la ZAC Louise Michel à effet de proroger d'un an, jusqu'à fin 1998, la mission de la SEDD.

31 - Bilan révisé de la ZAC de Planoise :

a) Bilan de clôture des aménagements primaires

A l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a approuvé le bilan de clôture équilibré en recettes et en dépenses des travaux d'aménagements primaires et a donné quitus des missions confiées à la SEDD aux termes du contrat de mandat.

b) Bilan des aménagements internes au 31/12/1996

A l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a approuvé le bilan d'aménagements internes arrêté au 31 décembre 1996 ainsi que les objectifs fixés de fin d'opération et les financements à apporter par la Ville de Besançon. Il a autorisé M. le Maire à signer l'acte de rétrocession des voiries et délaissés à la SEDD, ainsi que l'avenant prorogeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 1999.

32 - Action foncière :

a) Acquisitions de terrains :

a₁) chemin de Valentin à M. KLEIN

Adopté à l'unanimité (acquisition de 17 m² pour un montant de 3 400 F).

a₂) rue des Fougères à M. COLETTE

Adopté à l'unanimité (acquisition de 394 m² pour un montant de 59 100 F).

a₃) à la Société CASINO à Planoise pour la réalisation d'une plate-forme de stockage des mâchefers

Adopté à l'unanimité (acquisition de 3 ha 40 a pour un prix global de 2 550 000 F environ).

b) Echange de terrains avec la Société SONACOTRA, chemins des Montarmots et des Quatre Vents

Adopté à l'unanimité (cession de 8 m² - acquisition de 5 m² - échange sans soulte).

c) Aliénation d'une propriété communale, 18 rue de Vignier à M. COURTOIS - Complément à la délibération du 6 novembre 1995

Adopté à l'unanimité.

d) Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} novembre 1996 au 28 février 1997

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

33 - Programme de travaux 1997 :

a) Voirie :

a₁) Tranche annuelle

Adopté à l'unanimité, sauf en ce qui concerne les aménagements liés à la mise en place du plan bus sur lesquels 9 Conseillers Municipaux se sont abstenus (coût total : 9 186 340 F).

a₂) Transports urbains - Programme d'investissement pour l'année 1997

Adopté à l'unanimité pour un montant de 11 808 KF.

a₃) Réfection du pont du port fluvial sur le Doubs - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Consultation des entreprises

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la CCI du Doubs une convention permettant à la Ville d'engager les travaux de réfection de cet ouvrage, dans l'attente de sa cession à la Ville de Besançon (coût de réfection : 800 000 F).

b) Assainissement - Adoption du programme - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux 1997 du Service Assainissement - Total : 35 030 000 F HT.

c) Eaux

Adopté à l'unanimité.

d) Bâtiment :

d₁) Bâtiments administratifs et techniques

Adopté à l'unanimité.

d₂) Enseignement du premier degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Demande de subventions au Département

Adopté à l'unanimité (coût total : 5 270 000 F).

d₃) dans les bâtiments du secteur social - Adoption de l'opération et demande de subventions

Adopté à l'unanimité (coût : 200 000 F).

d₄) Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (coût total : 4 231 000 F).

d₅) Bâtiments du domaine culturel

Adopté à l'unanimité

d₆) Bâtiments du domaine associatif - Adoption du programme et demande de subventions

Adopté à l'unanimité (coût : 200 000 F).

d₇) Divers bâtiments municipaux - Adoption du programme et demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

d₈) Ravalement de façade des bâtiments municipaux du centre-ville - Adoption du programme et demande de subventions

Adopté à l'unanimité (coût : 1 710 000 F).

e) Eclairage public

Adopté à l'unanimité (coût : 2 550 000 F).

f) Espaces verts

Adopté à l'unanimité (coût : 860 000 F).

34 - Programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 1997

Adopté à l'unanimité (coût : 6 450 KF).

35 - Affaires diverses

a) Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal, sur la mendicité au centre-ville

M. VIALATTE et MM. DUVERGET, TABOURNOT et BONNET ont déposé une proposition de délibération portant sur la mendicité agressive au centre-ville qu'ils demandent au Maire de soumettre pour examen aux commissions compétentes et de prendre un arrêté à effet d'interdire ces pratiques pendant la période estivale du 1^{er} juin au 15 septembre et permettre ainsi la répression des contrevenants.

b) Question orale de M. BONNET, Conseiller Municipal, demandant notamment la mise en place de structures capables de remédier à la multiplication de l'état de mendicité

En réponse à ces deux interpellations, M. le Maire a rappelé les pouvoirs du Maire en la matière ; il a dressé l'état des structures qui fonctionnent pour l'accueil, la prise en charge et le suiv de ces personnes marginalisées.

Préalablement à l'avis de la Commission qui pourrait être saisie, M. le Maire demande à l'Assemblée Communale un vote indicatif relatif au projet d'arrêté sur la mendicité agressive qui a donné le résultat suivant :

- pour la prise de l'arrêté : 3 Conseillers favorables, 3 abstentions, la majorité se prononçant pour le rejet de cette proposition.

La séance est levée à 22 heures 35.

Hôtel de Ville, le 9 avril 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché le 11 avril 1997
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,